



UPTO

# Catalogue des dommages

Carrosserie et peinture · Pare-chocs et calandre · Vitrage et éclairage ·  
Pneus, jantes et enjoliveurs · Intérieur du véhicule ·  
Entretien, mécanique, électricité et agrégats

# Sommaire

Conditions de restitution du véhicule	3
1. La restitution du véhicule	4
2. Les critères d'évaluation	5
Carrosserie et peinture	5
Pare-chocs et calandre	6
Vitrage et éclairage	7
Pneus, jantes et enjoliveurs	8
Intérieur du véhicule	9
Entretien, mécanique, électricité et agrégats	10
Notes	11

# Conditions de restitution du véhicule

## État du véhicule lors de la reprise

Le véhicule doit être nettoyé à l'intérieur et à l'extérieur et il doit être exempt de tout objets personnels. Le véhicule doit être inspecté à la lumière normale du jour ou avec un éclairage suffisant et à l'état sec.

Lors de la restitution, une distinction est faite entre les traces d'utilisation dues à l'usage (état accepté) et les dommages (état non accepté).

## État d'utilisation accepté

Le véhicule présente des traces d'utilisation normale qui n'ont pas d'influence négative sur l'aspect général du véhicule.

## État d'utilisation non accepté

Il s'agit de dommages aux véhicules qui ont un impact négatif sur l'aspect général du véhicule et/ou des conséquences techniques.

## Dommages antérieurs réparés

Les dégâts réparés sont des dommages aux véhicules qui ont été réparés de manière appropriée et qui ne sont plus visibles ou qui ne sont visibles que par un spécialiste.





# 1. Restitution du véhicule

Lors de la restitution du véhicule, vous devez restituer tout ce qui vous a été remis lors de la livraison.

## Cela comprend:

- Toutes les clés du véhicule
- Le permis de circulation original
- Tous les documents originaux tels que le manuel et le carnet d'entretien
- Données de navigation [cartes SD, CD ou DVD]. Pour des raisons de sécurité, supprimez les lieux enregistrés tels que l'adresse du domicile etc.
- Tous les accessoires audios amovibles (tels que les kits mains-libres)
- Tout l'équipement d'urgence fourni avec le véhicule [cric, clé pour écrous de roue, triangle de signalisation, trousse de secours, etc.]

- Si le véhicule est équipé d'une roue de secours, celle-ci doit se trouver dans le véhicule et répondre aux exigences légales
- Si le véhicule est équipé d'un "Tire Mobility Set", celui-ci doit être en état de marche (produit d'étanchéité pour pneus et compresseur 12 volts pouvant être branché sur l'allume-cigare)
- Enjoliveurs de roue d'origine

N'oubliez pas de retirer tous vos effets personnels du véhicule. Vérifiez tous les compartiments de rangement tels que le coffre, la boîte à gants, les compartiments de porte, etc.

Si les roues d'hiver étaient incluses dans le service, le jeu complet de roues doit être retourné. Quatre pneus, y compris les jantes et les boulons de roue. Si le véhicule est retourné en hiver, il en va de même pour les pneus d'été.

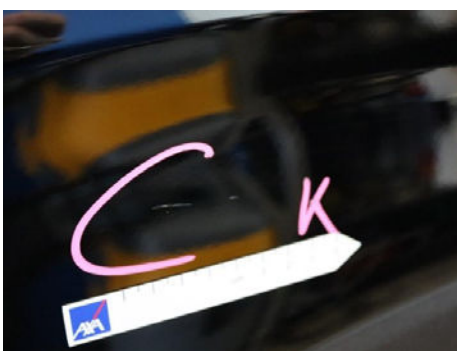


## 2. Critères d'évaluation

### Carrosserie et Peinture

#### ✓ Acceptable

- Les dommages à la peinture et les rayures qui peuvent être éliminés par polissage
- Légères éraflures de la peinture, par exemple sur les bords des portes
- Deux bosses par élément de carrosserie ne dépassant pas 2 cm



#### ✗ Non acceptable

- Tous les dommages, rayures, éraflures et abrasions de la peinture qui ne peuvent pas être éliminés par polissage
- Les bosses de plus de 2 cm de diamètre
- Plus de deux bosses par élément de carrosserie
- Bosses, éraflures et rayures avec développement de rouille
- Les impacts de pierres couvrant plus de 25% de la carrosserie
- Dégradation de la peinture due à des influences extérieures
- Les travaux de peinture qui n'ont pas été effectués correctement et qui présentent une différence de couleur visible
- Les réparations qui n'ont pas été effectuées dans les règles de l'art



# Pare-chocs et Grille de calandre

## ✓ Acceptable

- Les dommages à la peinture et les rayures qui peuvent être éliminés par polissage
- Les rayures et les éraflures de la peinture qui peuvent être éliminées par polissage
- Légères abrasions ou éraflures sur les pièces en caoutchouc qui n'affectent pas la résistance ou l'aspect visuel
- Légères rayures n'atteignant pas le support de base et d'une longueur inférieure à 50 mm



## ✗ Non acceptable

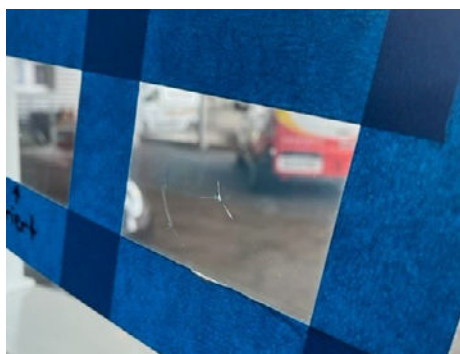
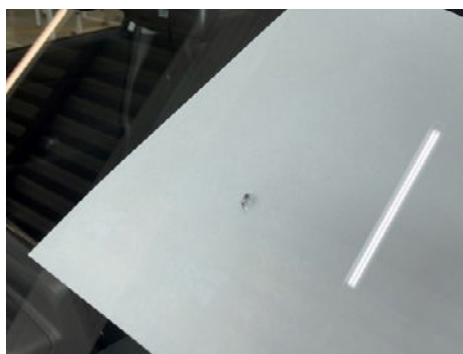
- Les rayures et les éraflures de la peinture qui atteignent le matériau de base
- Les déformations qui empêchent la précision d'ajustement
- Les dommages à la peinture ou les rayures qui ne peuvent pas être éliminés par polissage
- Pare-chocs ou calandre cassés, fissurés ou déformés



# Vitrage et Éclairage

## ✓ Acceptable

- Les impacts de pierres en surface ou les rayures qui affectent n'affectent pas la sécurité
- Les dommages causés par des gravillons de moins de 1 cm et qui ne se trouvent pas dans le champ de vision du conducteur



## ✗ Non acceptable

- Vitres ou phares cassés
- Pierres projetées dans le champ de vision du conducteur
- Formation de ruptures ou de fissures
- Phares, feux arrière, clignotants latéraux ou feux de position cassés ou non étanches et leurs boîtiers



# Pneus, jantes et Enjoliveurs de roues

## ✓ Acceptable

- Profondeur des sculptures jusqu'à la profondeur minimale légale
- Légères rayures sur les jantes ou les enjoliveurs
- Légères marques d'abrasion sur le flanc du pneu qui n'affectent pas la sécurité d'utilisation du pneu



## ✗ Non acceptable

- Profondeur de la bande de roulement inférieure à la profondeur minimale légale
- Renflement, fissure ou coupure dans le pneu
- Plat sur la bande de roulement, usure en dents de scie
- Abrasion significative sur les flancs des pneus ou des jantes
- Enjoliveur cassé, fissuré, manquant ou non d'origine





# Intérieur du véhicule

## ✓ Acceptable

- Usure normale des tapis de sol, du revêtement de sol, des garnitures et des pièces de fixation telles que les poignées intérieures de porte, les leviers de la colonne de direction, les éléments de commande
- Sièges présentant des traces d'usage et des bosses dues à l'utilisation courante
- Légères décolorations dues à exposition au soleil



## ✗ Non acceptable

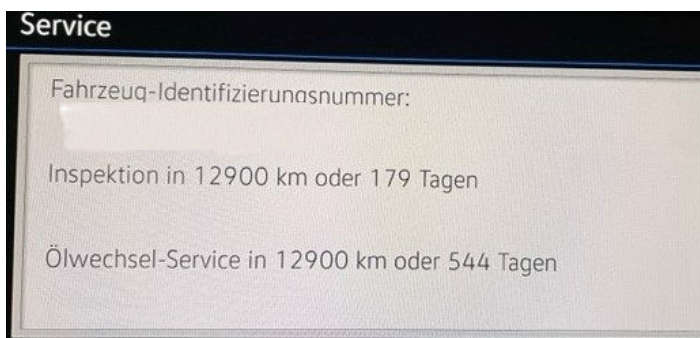
- Odeur de fumée
- Brûlures
- Poils d'animaux
- Coupures, marques d'usure, fissures et déformations sur les garnitures intérieures, les tapis ou les tapis de sol
- Ceintures de sécurité ou boucles de sécurité endommagées
- Contamination importante ou changement de couleur
- Odeurs qui ne peuvent être éliminées que par un nettoyage spécial
- Les véhicules endommagés ou commandes qui ne fonctionnent pas, telles que les leviers de la colonne de direction, les boutons-poussoirs ou les commandes rotatives
- Rayures sur l'écran, comme la radio ou le système de navigation
- Pièces manquantes telles que les appuie-têtes, les caches, les rangées de sièges, etc.
- Trous dans la console suite au retrait d'appareils (supports de téléphone portable)
- Coupures, sillons ou parties détachées du volant



# Maintenance, mécanique, Électricité et agrégats

## ✓ Acceptable

- Usure normale en fonction de l'âge du véhicule et de son kilométrage, tout en garantissant la sécurité de circulation et de fonctionnement
- Entretien à effectuer prochainement
- Remplacement de la courroie de distribution qui doit être effectué



## ✗ Non acceptable

- Des freins et un embrayage plus sollicité que la moyenne
- Bruits remarquables d'agrégats (par ex. moteur, boîte de vitesses, générateur, etc.)
- Tout dommage ou défaut résultant du non-respect des intervalles d'entretien ou des instructions du fabricant
- Travaux d'entretien et remplacement de courroie de distribution non nécessaire
- Fuites importantes ou suintantes





Vous avez encore des questions sur les dommages et la restitution du véhicule ou vous souhaitez obtenir de plus amples informations ?  
Visitez notre site en ligne ou appelez-nous.

**UPTO.ch**  
**058 215 88 00**